



Mairie de
SANCERGUES

À la suite des inondations rue du Tannois à Sancergues, différentes personnes se sont manifestées souhaitant soutenir les familles sinistrées par une aide financière.

Des chèques à l'ordre du Trésor Public peuvent être établis et déposés à la Mairie jusqu'au 20 juillet.

Le CCAS répartira les sommes récoltées entre les différents foyers concernés.